

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 093-229300082-20221215-2022_12_044-DE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Evaluation climat du budget 2023

Rapport d'analyse

Version 2 – Novembre 2022



ecoact
an atos company

Sommaire

1. Contexte de l'étude	4
1.1. Objectifs de l'évaluation environnementale des budgets	4
1.2. Budget climat : un outil de dialogue entre les directions sur la neutralité carbone	5
1.3. Un outil budgétaire d'aide à la décision	6
2. Périmètre de l'étude	6
2.1. Méthodologie utilisée	6
2.2. Périmètre du budget étudié	8
3. Résultats globaux	8
3.1. A l'échelle du budget du Département	9
3.2. A l'échelle des dépenses de fonctionnement	10
3.3. A l'échelle des dépenses d'investissement	12
4. Résultats détaillés par catégories	13
4.1. Présentation générale des résultats par catégorie	13
4.2. Résultats « Mobilité »	15
4.3. Résultats « Gestion bâtementaire et construction »	18
4.4. Résultats « Numérique »	24
4.5. Résultats « Masse salariale »	26
4.6. Résultats « Education & Jeunesse »	28
4.7. Résultats « Espaces verts »	32
4.8. Résultats « Sport & Culture »	34
4.9. Résultats « Social »	37
5. Conclusion et prochaines étapes	41

Budget climat 2023 - Rapport d' analyse rédigé par EcoAct

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 093-229300082-20221215-2022_12_044-DE



1. Contexte de l'étude

1.1. Objectifs de l'évaluation environnementale des budgets

Le « budget vert » ou « l'évaluation environnementale des budgets » vise à **évaluer la compatibilité des budgets nationaux ou locaux avec les objectifs environnementaux**, en particulier climatique. Il s'agit d'une pratique nouvelle, initiée par la France et le Mexique dans le cadre de l'initiative « Paris Collaborative on Green Budgeting » de l'OCDE en 2017. En France, l'Etat dispose ainsi d'une méthodologie d'évaluation de ses dépenses et de ses recettes depuis 2020 en fonction des 6 axes environnementaux définis par la taxonomie européenne.



La même année, l'Institut pour l'économie du climat (I4CE) a également développé une méthodologie déclinable pour les collectivités locales mais qui ne couvre que deux des axes environnementaux à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. On parle alors plus de « budget climat » que de « budget vert ». I4CE et la Caisse des dépôts (CDC) Biodiversité ont également indiqué qu'une méthodologie de classification des dépenses en fonction de l'objectif de biodiversité devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2022.

Si le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite s'inscrire dans une vision large de l'évaluation environnementale de son budget afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à la transition écologique, la méthodologie I4CE pour les collectivités locales paraît être la plus robuste et adaptée à son périmètre d'intervention. Pour un premier exercice, il a ainsi été privilégié de réaliser une **évaluation climatique des dépenses uniquement sous l'angle de l'atténuation au changement climatique pour 2023**.

1.2. Budget climat : un outil de dialogue entre les directions sur la neutralité carbone

Les départements disposent de compétences clés pour participer aux objectifs d'atténuation du changement climatique (ex : bâtiments via les collèges notamment, transport, voirie, aménagement...) tels que définis au niveau national par la dernière Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC2).

A ce titre, le budget représente un outil majeur de mise en œuvre des politiques publiques et des plans climat. Il est également révélateur de la cohérence des mesures budgétaires mises en œuvre au regard de l'urgence climatique. Il apparaît donc essentiel de réaliser une évaluation climatique des lignes de dépenses pour identifier celles à enjeux, et leur contribution favorable ou non à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle du territoire.

La neutralité carbone est définie par la loi énergie-climat comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990. L'évaluation climat du budget est un outil permettant de mesurer le niveau et la réalité de contribution du budget de la collectivité à la transition.

En effet, les différents documents de planification écologique sont aujourd'hui souvent réalisés en silot par les différents services de la collectivité. Or la performance climatique d'une collectivité dépend de sa capacité à enclencher une prise en compte transverse de ces enjeux dans toutes ses politiques publiques. L'évaluation climat du budget permet d'intégrer directement des critères climatiques dans le processus budgétaire ordinaire, et dans le processus de pilotage et de décision des collectivités territoriales. En cela, cette démarche est complémentaire à la réalisation d'une empreinte carbone dite « Patrimoine et compétences », qui vise à mesurer les émissions générées par le fonctionnement des activités, services et compétences de la collectivité et « Territoire » qui vise à mesurer les émissions de GES sur le territoire.

L'objectif premier de cette **démarche, portée par la Direction des Finances et la Délégation à la Transition Ecologique**, est d'instaurer un dialogue et une collaboration renforcée entre les différents services de la collectivité, ainsi qu'avec les élus. Les résultats peuvent ainsi être moins importants que les discussions qu'ils génèrent et les décisions prises lors des arbitrages budgétaires.

1.3. Un outil budgétaire d'aide à la décision

En s'inscrivant dans le processus budgétaire de la collectivité, l'évaluation environnementale du budget offre aux élus un véritable outil d'aide à la décision.

Elle permet d'évaluer plus facilement la cohérence des dépenses avec l'ambition environnementale de la collectivité, en identifiant clairement la part de dépenses favorables au climat et la part de dépenses défavorables. Cela donne de nouvelles clefs de compréhension pour les arbitrages budgétaires en allant au-delà des seuls aspects financiers. Il sera alors possible de questionner les dépenses à engager et les manières de les engager vers une transition climatique compatible avec les objectifs de neutralité de la SNBC2.

2. Périmètre de l'étude

2.1. Méthodologie utilisée

Le Département de la Seine Saint-Denis a fait le choix de réaliser une évaluation climat de son budget en utilisant la méthodologie « Évaluation climat des budgets des collectivités territoriales » développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) publiée en novembre 2020. Cette méthodologie a été co-construite avec plusieurs collectivités pilotes : un premier groupe de travail incluant des communes et intercommunalités (base de la méthodologie 2020 ayant servi à l'analyse du budget primitif 2023) et un second groupe de travail incluant des régions (dont les travaux ont été publiés en octobre 2022 et pourront être utilisés pour l'analyse du budget 2024 du Département).

Cette méthodologie porte uniquement sur les dépenses des collectivités (fonctionnement et investissement) et non des recettes.

Trois volets méthodologiques sont proposés :

- Volet 1 - Atténuation du changement climatique
- Volet 2 - Adaptation au changement climatique
- Volet 3 - Biodiversité (en cours de publication par la CDC Biodiversité)

La méthodologie I4CE décrit les principales étapes de l'évaluation climat du budget ainsi que les hypothèses structurantes permettant la classification des

dépenses. C'est une vision uniquement budgétaire et financière (leviers réglementaires non pris en compte) qui se base sur la nomenclature comptable M57. Il n'y a pas de quantification des émissions de carbone de la collectivité. Le référentiel est construit sur des bases scientifiques en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone fixés au niveau national (SNBC2).

Il convient de noter que l'outil ne permet pas de comparer les collectivités entre elles (compétences différentes, périmètre, niveaux d'avancement...).

La méthode a été développée principalement à destination des régions, des EPCI et des communes. Son utilisation pour un département justifierait d'approfondir certains axes méthodologiques, comme la classification des lignes de dépenses sociales.

Les choix méthodologiques divergents du référentiel ont été pris en tenant compte les 5 principes de bonnes pratiques : **parcimonie, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve**. Ces choix méthodologiques sont précisés et expliqués dans la note méthodologique accompagnant ce rapport d'analyse.

Les dépenses ont pu être analysées via les grilles d'analyse d'I4CE nommées « hypothèses structurantes » co-construites avec les collectivités pilotes de la démarche. Les différentes grilles disponibles sont les suivantes :

- Alimentation
- Bâtiment
- Commande publique
- Déchets
- Dépenses de personnel
- Dépenses sociales
- Energie
- Espaces verts
- Formation
- NTIC (Informatique)
- Subventions
- Transport
- Voirie

2.2. Périmètre du budget étudié

Pour son premier exercice, le Département de la Seine Saint-Denis a fait le choix de réaliser une évaluation climat de son budget sous l'angle du référentiel I4CE de **l'atténuation au changement climatique** c'est-à-dire la réduction des émissions de GES. Les volets Adaptation et Biodiversité de la méthodologie n'ont pas été appliqués pour cette analyse mais pourront faire l'objet d'une mise en place lors des prochains exercices.

Certaines directions n'ayant pas ou très peu d'enjeux sous l'angle climatique ont été exclues de l'analyse afin de concentrer l'évaluation climat, pour un premier exercice, que sur un nombre resserré de directions et de services (*cf note méthodologique*).

Conformément à la méthodologie I4CE, un seuil d'analyse à 100 000€ permettant d'exclure une partie des lignes de l'analyse (187 pour moins de 1% du budget) tout en conservant entre 80% et 90% du budget dans le périmètre d'étude a été appliqué (*cf note méthodologique*). Les lignes à enjeux en deçà de ce seuil ont été remplies de façon optionnelle par les directions.

Au regard de ces différents choix, le périmètre de l'analyse climatique du budget 2023 porte sur :

- **503 lignes** soit 51 % du total des lignes pour ;
- **1 713 M€** soit 88% du budget total.

Ce périmètre correspond ainsi aux recommandations d'I4CE en termes de couverture du budget afin d'avoir une vision précise du budget (entre 80% et 90%).

3. Résultats globaux

Cette partie du rapport présente les grandes tendances de classification des dépenses du budget 2023 du Département de la Seine-Saint-Denis. Les différents axes de restitution indiquent la part de chaque catégorie dans les dépenses globales étudiées, et les lignes de dépenses les plus contributrices.

Le détail de l'analyse par nature de dépense et par moyen d'utilisation de ces dépenses sera indiqué dans la partie 4 du rapport.

3.1. A l'échelle du budget du Département

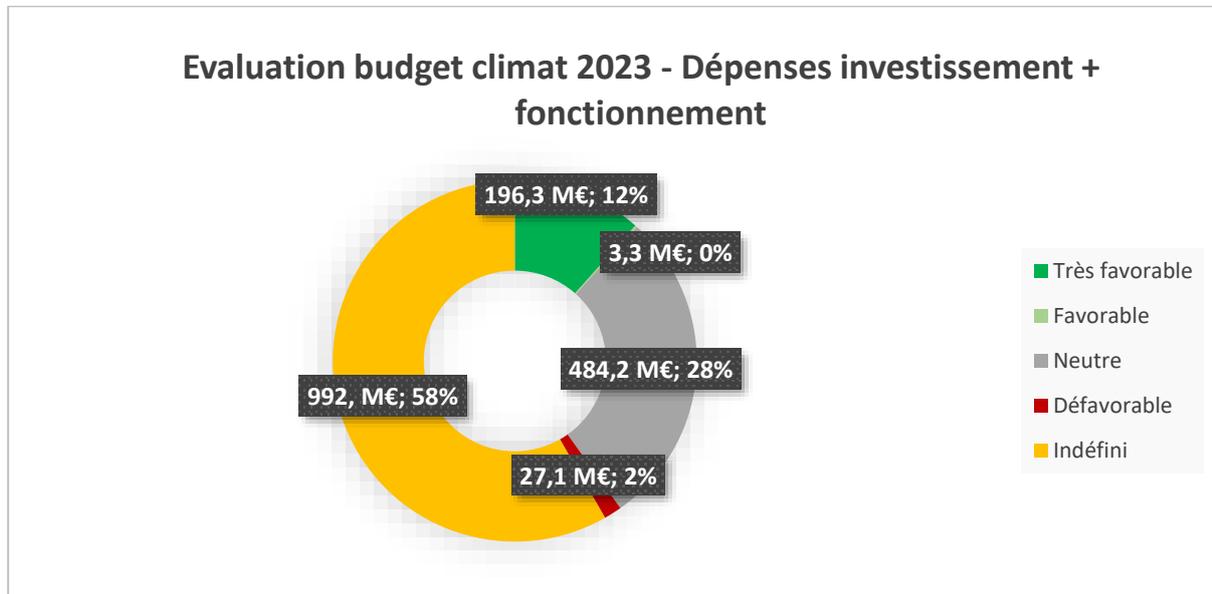


Figure 1 – Ventilation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissements étudiées par classification

Près de 60% des dépenses sont classées en indéfinies (près d'un milliard d'euros). C'est un résultat inhérent à tout premier exercice de réalisation d'évaluation climat du budget. Ce sont les lignes soit faisant l'objet d'un besoin d'approfondissement méthodologique pour permettre leur classification, soit nécessitant des analyses extracomptables complémentaires pour permettre leur classification selon la méthodologie I4CE. L'exercice du budget climat étant un processus annuel faisant l'objet d'une amélioration continue au fil des ans, ces lignes pourront faire l'objet d'une évaluation plus approfondie lors des prochains exercices.

28% des dépenses étudiées sont considérées comme neutres (un peu moins de 500 millions d'euros), c'est-à-dire ne contribuant pas activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et peuvent donc subsister dans un monde neutre en carbone.

Plus de 200 millions d'euros de dépenses sont très favorables à la transition, elles sont compatibles avec un monde « neutre » en carbone et permettent de réduire les émissions de GES ou de les séquestrer.

Un peu plus de 3 millions d'euros de dépenses sont favorables sous conditions à la transition, elles permettent de réduire les émissions à court terme, mais de manière insuffisante pour respecter une trajectoire de neutralité carbone.

Enfin, 27 millions d'euros de dépenses (seulement 2% du budget étudié) restent considérées comme défavorables et sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des GES de manière significative. Les postes de dépenses concernés devront progressivement être transformés pour réduire leur impact climat au maximum.

3.2. A l'échelle des dépenses de fonctionnement

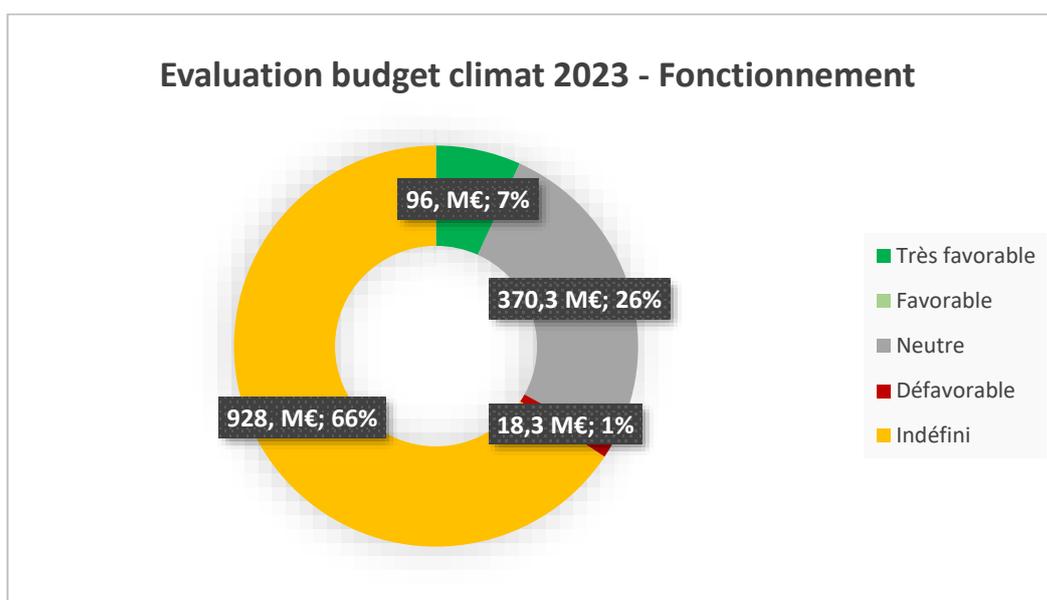


Figure 2 – Ventilation des dépenses de fonctionnement étudiées par classification

Les dépenses indéfinies représentent 66% des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement à des dépenses de masse salariale, à des dotations à des établissements tiers pour lesquelles il n'est à date pas possible de classifier l'usage des fonds par les bénéficiaires ou à des dépenses sociales classées comme indéfinies par le Département, afin de potentiellement mener une analyse plus approfondie de l'usage de ces dépenses l'an prochain.

26% des dépenses de fonctionnement du Département sont considérées comme neutres, elles n'ont pas d'impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre ou la séquestration carbone et peuvent subsister dans un monde



neutre en carbone, voire doivent accompagner le volet social de la transition. En effet, ce sont principalement :

- des dépenses sociales
- les dépenses de personnel n'ayant *a priori* pas d'impact sur les émissions de GES
- les dépenses de l'action culturelle et sportive non rattachables à des hypothèses structurantes.

Les dépenses de fonctionnement très favorables à la transition représentent plus de 96 millions d'euros. Elles correspondent principalement :

- au financement des réseaux d'IDFM (plus de 50 millions d'euros)
- aux dépenses d'achats d'électricité renouvelable (près de 15 millions d'euros)
- aux dépenses de personnel de la Délégation à la Transition Ecologique (environ 2 millions d'euros)
- aux dépenses liées à la distribution de repas végétariens (plus d'1 million d'euros)

Les dépenses de fonctionnement classées comme défavorables à la transition représentent plus de 18 millions d'euros. Elles correspondent principalement aux dépenses d'achats de gaz naturel et de fioul pour le chauffage de certains collèges (environ 16 millions d'euros) et de façon plus marginale à la distribution de repas à base de viande de ruminant et certaines aides de transport au personnel concernant des véhicules thermiques. Ces dépenses illustrent ainsi la vulnérabilité de la collectivité à l'évolution des coûts de l'énergie.

3.3. A l'échelle des dépenses d'investissement

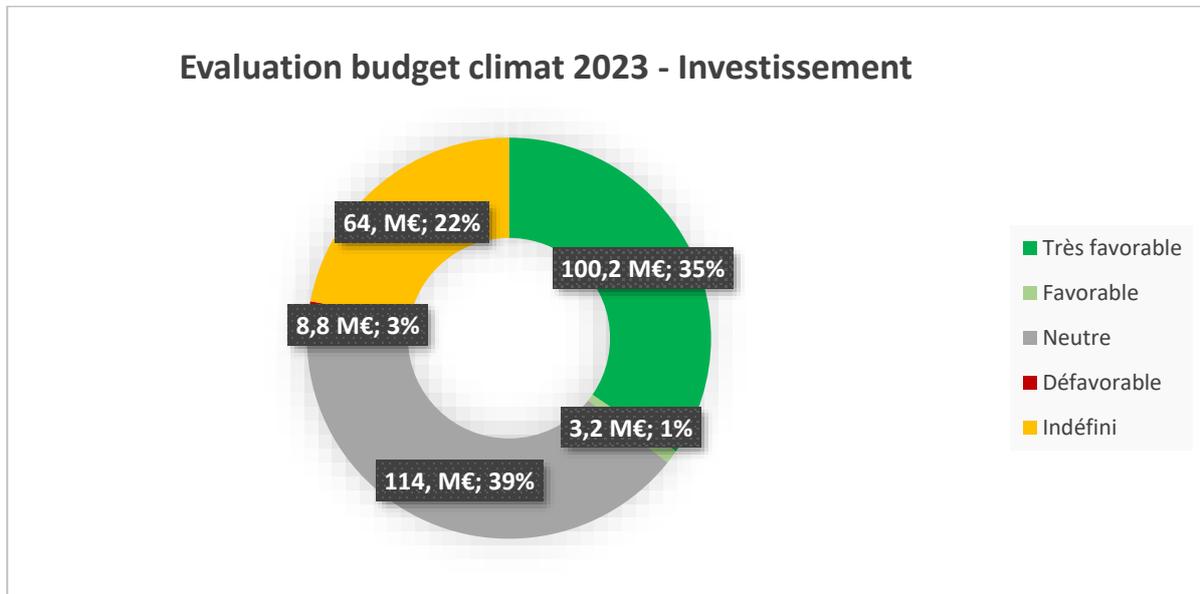


Figure 3 – Ventilation des dépenses d'investissement étudiées par classification

La part des investissements du Département très favorables ou favorables à l'atteinte de la neutralité carbone représente plus d'un tiers du budget d'investissement étudié soit plus de 103 millions d'euros pour l'année 2023.

Les principaux postes étant :

- Travaux tramway T1 Noisy/Sec à Val de Fontenay (environ 21 millions €)
- Travaux d'aménagement cyclables 2020-2024 (environ 11 millions €)
- Construction du franchissement de la Seine FRISD pour les mobilités douces (environ 10 millions €)
- Requalification urbaine des rues départementales (environ 9 millions €)
- JO 2024 – Construction de bâtiments hautes normes environnementales (environ 8 millions €)
- Travaux prolongement ligne 11 métro (environ 5 millions €)

Les investissements 2023 défavorables aux objectifs climatiques de neutralité carbone représentent environ 8,5 millions d'euros, et portent principalement sur des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique et de façon plus minoritaire celle de certains véhicules thermiques (DBL).

4. Résultats détaillés par catégories

Cette présentation par « catégories » ventile et analyse les résultats selon la destination « thématique » - en termes de politique publique - des lignes budgétaires telle que proposé par le Département de la Seine-Saint-Denis. Si elle est en grande partie alignée avec la ventilation par hypothèses structurantes, elle peut toutefois s'éloigner dans certains cas. Ainsi, une ligne de dépense liée à l'utilisation de gaz de chauffage dans les établissements scolaires sera rattachée à la catégorie « Education et jeunesse » et à l'hypothèse structurante « Energie ».

Ce rapport s'appuie principalement sur la répartition par « catégories » pour présenter les éléments d'analyse. Toutefois, la ventilation par hypothèses structurantes est également présentée dans chaque catégorie.

4.1. Présentation générale des résultats par catégorie

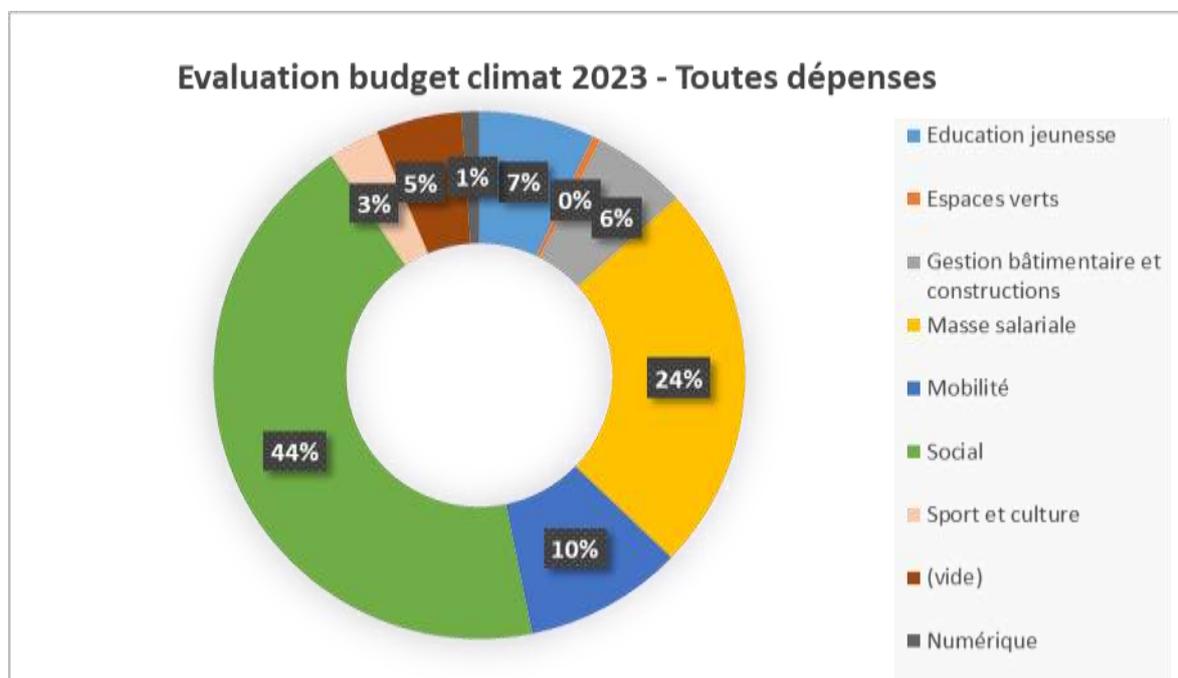


Figure 4 – Ventilation de l'ensemble des dépenses par catégorie

La ventilation par catégorie permet de couvrir 95% des dépenses en masse monétaire. Les principales catégories sont les dépenses sociales (44%), la masse salariale (24%) et la mobilité (10%). Viennent ensuite les dépenses liées à l'éducation et à la jeunesse (7%) et à la gestion bâtementaire et les constructions (6%).

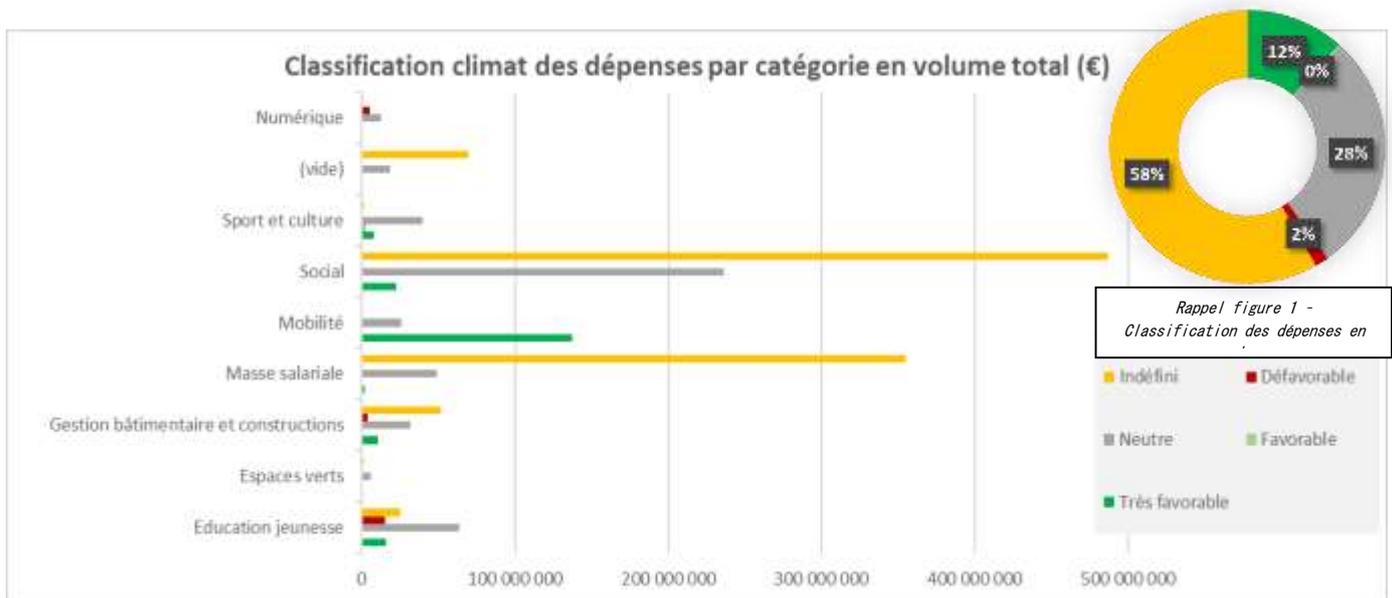


Figure 5 - Classification climat des dépenses par catégorie en volume total (€)

Le graphique ci-dessus (figures 5) complète le graphique précédent avec la classification climat des dépenses et permet d'éclairer le premier graphique (figure 1) présentant la classification climat des dépenses en volume.

Les dépenses sociales et de masse salariale, qui représentent à elles seules 68% des dépenses analysées, sont principalement classées dans les catégories « Neutre » (12% des dépenses de masse salariale et près de 33% des dépenses sociales) et « Indéfini » (67% des dépenses sociales et 87% des dépenses de masse salariale). C'est pourquoi, au niveau global, 28% des dépenses sont considérées comme « neutres » et 58% comme « indéfinis ».

De même, les 12% de dépenses « très favorables » au climat s'expliquent principalement par la classification des dépenses de mobilité. Ces dépenses représentent 10% du budget analysé et sont classées à 84% comme « très

favorable ». Elles comptent pour 70% du volume budgétaire considéré comme « très favorable » aux objectifs de neutralité climatique.

Les 2% de dépenses jugées « défavorables » au climat se trouvent principalement – en volume – dans la catégorie « Education jeunesse ». En effet, elle inclut également les dépenses de chauffage, dont une grande partie se fait au gaz. La part restante des dépenses « défavorables » est répartie entre la catégorie « Numérique » et la catégorie « Gestion bâtementaire et construction ».

4.2. Résultats « Mobilité »

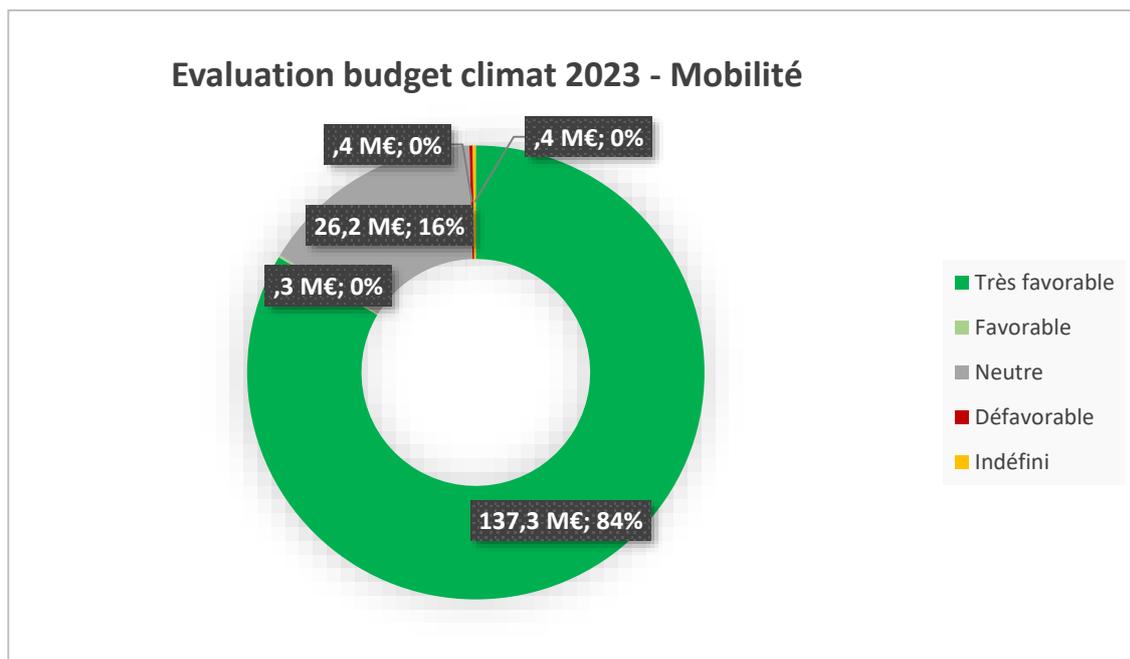


Figure 6 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Mobilité »

Présentation de la classification

La catégorie « Mobilité » représente 164 millions d'euros de dépenses.



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

Les dépenses de politiques publiques liées à la mobilité ont été classées via les hypothèses structurantes (grilles d'analyse) de voirie pour environ 60% et de transport pour environ 40%.

Les dépenses très favorables représentent près de 85% des politiques de mobilité du Département (soit plus de 135 millions d'euros).

Les 10 principales lignes de dépenses classées entièrement ou partiellement comme très favorables concernent la maintenance et le développement des réseaux de transport en commun ou la création de voies dédiées aux mobilités douces, ce sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DTCM	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P104O003 - Participation aux réseaux EPF DF (voté 52 080 900,00)	52 080 900 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P157O064 - T1 Noisy/Sec à Val de Fontenay Travaux (voté 21 503 727,00)	21 503 727 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P041O136 - PMD Travaux d'aménagement cyclables 2020-2024. (voté 11 910 000,00)	11 910 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P068 - FRISD (voté 9 920 000,00)	9 920 000 €
DTCM	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P402O054 - Travaux prolongement ligne 11 AP 16 DI (voté 5 300 000,00)	5 300 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P158 - Requalification urbaine des rues départementales (voté 8 720 000,00)	5 232 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066E08 - AP16 (voté 7 674 000,00)	4 604 400 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P157O009 - T1 Noisy le Sec/Val de Fontenay - Acquisitions foncières et libération d'emprises (voté 4 322 212,53)	4 322 213 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066O039 - AP20 Travaux d'aménagement des grands projets urbains DI (voté 5 815 000,00)	3 489 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P067E12 - Aménagements connexes (voté 5 200 000,00)	2 600 000 €

Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

Les dépenses neutres concernent des financements d'entretien et de maintenance de voiries dédiées aux voitures car celles-ci continuent d'exister dans un monde neutre en carbone (où des véhicules circuleront toujours).

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée neutre sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P158 - Requalification urbaine des rues départementales (voté 8 720 000,00)	3 488 000 €
DVD	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P849O001 - Entretien et réparation des RD (voté 3 285 300,00)	3 285 300 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066E08 - AP16 (voté 7 674 000,00)	3 069 600 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P067E12 - Aménagements connexes (voté 5 200 000,00)	2 600 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066O039 - AP20 Travaux d'aménagement des grands projets urbains DI (voté 5 815 000,00)	2 326 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O145 - AP22 Opération de grosses réparation d'Ouvrages d'Art (GROA) DI (voté 2 070 000,00)	2 070 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O144 - AP21 Opération de Grosses Réparations de Voirie (GRV) DI (voté 2 075 000,00)	1 763 750 €
DTCM	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2003P048O060 - Marché d'exploitation du service PAM93/PH EPF DF (voté 3 455 000,00)	1 727 500 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O146 - AP22 Opération de Grosses Réparations de Voirie (GRV) DI (voté 1 660 000,00)	1 411 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018E65 - TMGR (voté 1 105 000,00)	1 049 750 €

Les lignes liées aux politiques de mobilité classées comme favorables sous conditions (0,2 millions d'euros) ainsi que celles classées comme défavorables (0,3 millions d'euros) sont peu nombreuses et représentent des montants non significatifs par rapport aux autres dépenses de cette catégorie.

Pistes d'action

Cette analyse des dépenses liées aux politiques de « mobilité » montre que le Département est déjà pleinement engagé dans le financement d'infrastructures de mobilité participant à l'atteinte des objectifs climatiques (financement des réseaux de transports en commun, création ou aménagement de voies dédiées

aux mobilités douces...). Aucune dépense défavorable significative n'est engagée dans ce budget 2023 (pas de création de voirie dédiée à la voiture, pas d'achats de bus au diesel...). L'outil budget climat sera un outil pertinent pour vérifier le maintien de cette cohérence dans les prochains exercices. De plus, la méthodologie V2 d'I4CE publiée en 2022 apporte des précisions de classification complémentaires distinguant notamment les transports collectifs selon leur mode de motorisation. Une analyse plus fine pourrait être menée pour certaines dépenses comme la contribution à Île-de-France Mobilité.

4.3. Résultats « Gestion bâimentaire et construction »

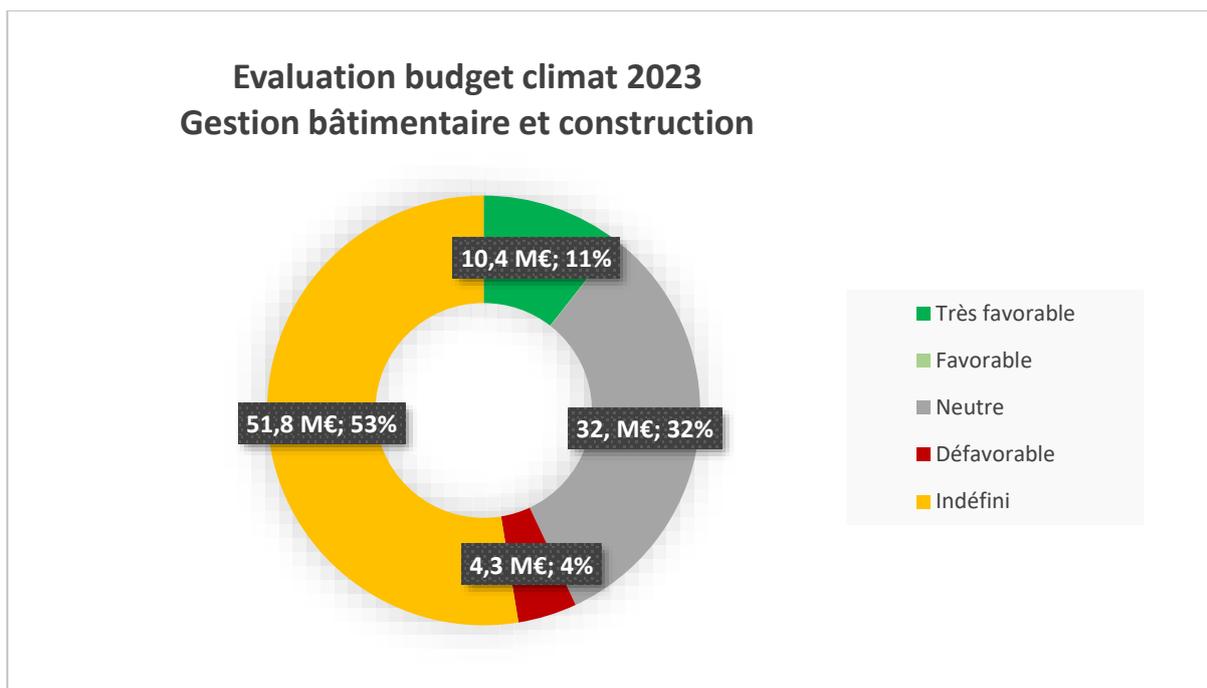


Figure 7 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Batiment »

Présentation de la classification

La catégorie « Gestion bâimentaire et construction » représente 99 millions d'euros de dépenses.



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

Les dépenses de politiques publiques liées à cette catégorie ont été classées à l'aide des hypothèses structurantes (grilles d'analyse) bâtiments, achats d'énergie, entretien et maintenance, transports (certains achats de véhicules ayant été rattachés pour partie à cette catégorie) et commande publique.

La majorité (53%) des dépenses de gestion bâtementaire et de construction sont classées comme indéfinies. Il s'agit pour l'essentiel de constructions et de rénovations pour lesquelles les informations nécessaires à la classification n'étaient pas disponibles ou manquaient de précisions. Ainsi, par exemple, pour certaines constructions les informations concernant le respect de la RE2020 n'étaient pas disponibles, ou un volet « énergie » était mentionné mais sans les informations permettant de préciser ce volet et son montant. Ces éléments pourront être approfondis pour le prochain budget climat, afin de réduire la part des dépenses « indéfinies ».

Viennent ensuite 32% de dépenses classées « neutres ». Il s'agit pour l'essentiel des lignes budgétaires dédiées à la construction de bâtiments respectant la norme en vigueur (RE 2020) qui sont considérées neutres à 100% ; et des lignes dédiées à des rénovations globales, considérées comme neutres à 85%.

Les lignes de dépense dont une part a été classée « neutre » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408 - TMGR (voté 16 650 000,00)	14 152 500 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386 - TMGR (voté 5 700 000,00)	4 845 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O193 - Projets "Maison des autonomies" + Satie 2 (voté 5 000 000,00)	4 250 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P355O001 - SR/RESTAURATION DES AGENTS EPF DF (voté 2 415 000,00)	1 932 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2021P005O002 - Maisons des Solidarités (voté 2 000 000,00)	2 000 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P665O037 - SGV/EPF Entretien et réparations de véhicules DF (voté 1 286 000,00)	848 760 €



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O109 - TMGR 2022 Sites sociaux (voté 1 000 400,00)	850 340 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O424 - AP 2023 TMGR CITES MIXTES (voté 1 000 000,00)	850 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O428 - AP 22 reconstruction Bondy Brossolette DI (voté 500 000,00)	450 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O110 - TMGR 2022 Bâtiments sites centraux et extérieurs hors préfecture (voté 433 000,00)	368 050 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P462O063 - PLAN FAMILLE PMI (voté 408 000,00)	408 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O174 - AP 13 - DEPLACEMENT LOCAUX DEA/CONV.STIF LIGNE 11 - DI (voté 370 000,00)	370 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P420O013 - AP 2020 - Rénovation lourde CDEF - DI (voté 300 000,00)	255 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2019P038O009 - AP 2023 entretien des locaux DI (voté 285 037,68)	285 038 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O179 - AP 14 Tx de reconstruction garage dépt DI (voté 120 000,00)	120 000 €

11% des dépenses de gestion bâtementaire et de construction sont classées comme très favorables au climat : il s'agit, conformément à la méthodologie I4CE, de dépenses liées à des rénovations thermiques, d'une part des dépenses de rénovations globales (15% des dépenses visant une rénovation globale sont considérés comme « très favorables »). Il s'agit également d'une partie des achats de véhicules (véhicules avec émissions inférieures à 55gCO₂/km, dont notamment les véhicules électriques) qui ont été inclus dans cette catégorie.

Les lignes de dépenses dont une part a été classée « très favorable » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408 - TMGR (voté 16 650 000,00)	2 497 500 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P062O001 - Fluides charges de fonct. DBL EPF DF (voté 8 652 402,00)	4 473 292 €



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386 - TMGR (voté 5 700 000,00)	855 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O193 - Projets "Maison des autonomes" + Satie 2 (voté 5 000 000,00)	750 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P355O001 - SR/RESTAURATION DES AGENTS EPF DF (voté 2 415 000,00)	483 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P665O037 - SGV/EPF Entretien et réparations de véhicules DF (voté 1 286 000,00)	437 240 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O109 - TMGR 2022 Sites sociaux (voté 1 000 400,00)	150 060 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O424 - AP 2023 TMGR CITES MIXTES (voté 1 000 000,00)	150 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P665O009 - SGV/Acquis mat et véhicules EPI DI (voté 500 000,00)	330 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O110 - TMGR 2022 Bâtiments sites centraux et extérieurs hors préfecture (voté 433 000,00)	64 950 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P420O013 - AP 2020 - Rénovation lourde CDEF - DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O107 - Etudes Rénovation énergétique travaux bâtiments centraux et ext. hors Préfecture (voté 150 000,00)	150 000 €

Les 4% considérés comme défavorables correspondent en quasi-totalité à des dépenses de chauffage au gaz et au fuel (dépenses de fonctionnement de la DBL), et pour une part minime à des dépenses d'acquisition de véhicules thermiques dont les émissions sont supérieures à 55gCO₂/km.

Direction	Section	Opération	Montant Défavorable
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P062O001 - Fluides charges de fonct. DBL EPF DF (voté 8 652 402,00)	4 179 110 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P665O009 - SGV/Acquis mat et véhicules EPI DI (voté 500 000,00)	170 000 €

Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

Précisions sur la catégorie « Gestion bâtementaire et construction »

Les lignes de dépenses catégorisées comme « Gestion bâtementaire et construction » appartiennent souvent en réalité à plusieurs catégories. Elles sont également rattachées à la catégorie « Education et jeunesse » et à la catégorie « Sport et culture ». Afin d'éviter tout double-compte, chaque ligne a été affectée à une catégorie unique.

Les lignes affectées à la catégorie « Gestion bâtementaire et construction » ayant comme catégorie secondaire « Sport et culture » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant (100% indéfini)
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P427O001 - Construction PRISME AP19 DI (voté 24 815 000,00)	24 815 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P427O007 - AP18 Rénovation Piscine Marville (voté 13 610 717,90)	13 610 717 €

Par ailleurs, 28 lignes (79 millions d'euros) affectées à la catégorie « Education et jeunesse » ont également comme catégorie secondaire « Gestion bâtementaire et construction » (voir 4.6). Elles n'ont donc pas été comptabilisées dans la catégorie « Gestion bâtementaire et construction ». Les 5 principales sont les suivantes :

Direction	Opération	Montant Très favorable	Montant Favorable	Montant Neutre	Montant Défavorable	Montant Indéfini
DEJ	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	9 556 976 €	-	-	11 680 748 €	-
DEJ	BCF2023-2001P005O001 - Dotations aux Collèges Publics EPF DF (voté 9 532 448,88)	-	-	-	-	9 532 449 €
DEJ	BCI2023-2001P304O350 - AP 17 Bobigny reconstruction hors site Pierre Semard DI (voté 7 000 000,00)	-	-	7 000 000 €	-	-
DEJ	BCI2023-2001P304O352 - AP 17 La Courneuve Collège expérimental DI (voté 7 000 000,00)	-	-	7 000 000 €	-	-
DEJ	BCI2023-2001P304O356 - AP 17 Ile Saint-Denis Sysley DI (voté 4 220 000,00)	-	-	4 220 000 €	-	-

Pistes d'action

Plusieurs pistes d'action pourront être intégrées aux discussions budgétaires, afin d'aligner davantage le budget de gestion bâtementaire et de construction avec les objectifs climatiques.

La première recommandation serait de privilégier la réhabilitation et rénovation de bâti existant à de la construction neuve. De nouvelles constructions peuvent en effet intégrer des critères environnementaux de haute qualité (ex : matériaux recyclés ou bisourcés, production et autoconsommation d'énergie, technologies incitant à la réduction de la consommation d'énergie...) mais conduisent toujours à des émissions de GES dans leur réalisation, alors que la construction neuve représente 30 MtCO_{2e} en France.

Les efforts de soutien à la rénovation thermique des bâtiments financés par le Département, notamment les collèges, pourront également être maintenus et renforcés afin de diminuer les consommations énergétiques. Les rénovations thermiques pourront porter sur l'enveloppe thermique des bâtiments, mais également sur les modes de chauffage ou des opérations d'économie d'énergie dans le cadre de maintenance ou de petits travaux. Cette dernière piste aura également pour effet de réduire les dépenses de gaz, classées comme défavorables. De même, une analyse extracomptable plus précise des dépenses de maintenance et d'entretien dédiées à des opérations d'économie d'énergie pourrait permettre de valoriser ces efforts dans le cadre du budget climat.

4.4. Résultats « Numérique »

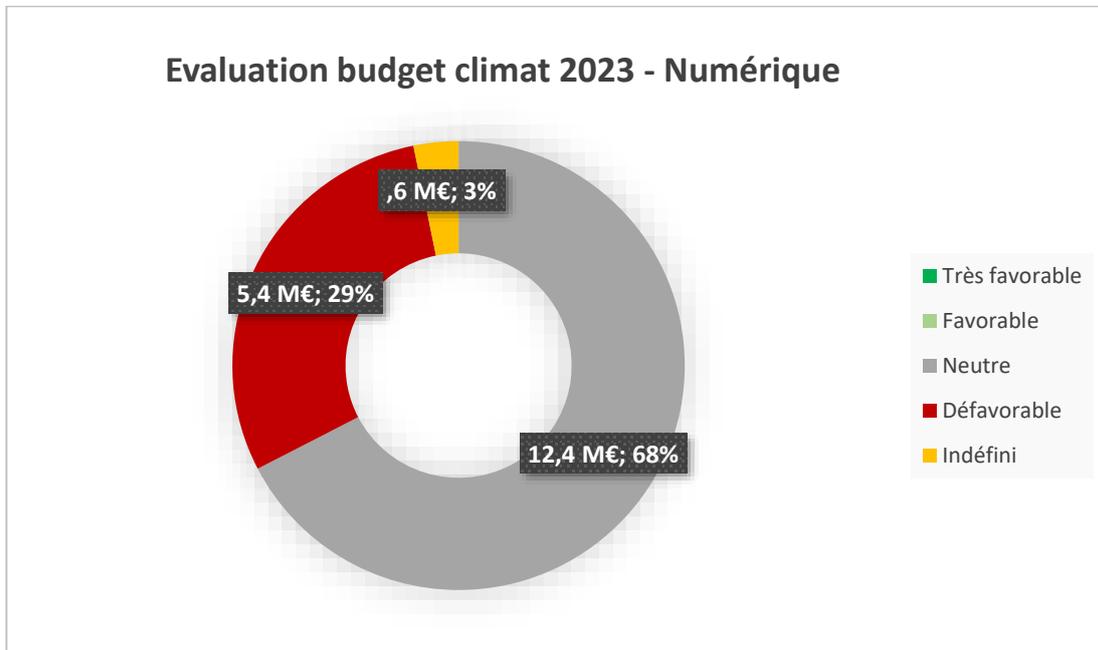


Figure 8 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Numérique »

Présentation de la classification

La catégorie « Numérique » représente 18 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via l'hypothèse structurante « NTIC ».

Toutes les dépenses associées à l'achat ou à la maintenance de logiciels informatiques sont considérées comme neutres (environ 12 millions d'euros). En effet il est considéré que l'impact environnemental du numérique réside principalement dans l'acquisition de nouveaux terminaux (ordinateurs, téléphones...). C'est pourquoi 2 lignes de dépenses représentant environ 5 millions d'euros de dépenses ont été classifiées comme défavorables :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DINSI	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P054O001 - Environnement numérique service usagers DI (voté 2 800 000,00)	2 800 000 €
DINSI	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P053O003 - Infrastructure SI DI (voté 2 612 500,00)	2 612 500 €

Aussi, la méthodologie considère qu'une analyse plus approfondie est nécessaire pour classer les dépenses d'investissement dans de nouvelles infrastructures réseaux. C'est pourquoi la ligne budgétaire correspondant au déploiement du très haut débit (THD) a été classée comme indéfinie (pour un montant de 0,5 millions d'euros).

Pour que les achats de matériel soient classés comme favorables, la méthodologie I4CE préconise de répondre aux 5 critères suivants :

1. Une politique d'achats durables est en place dans la collectivité, qui comprend un volet recyclage (nécessaire pour limiter les impacts du numérique) ;
2. Les achats matériels IT sont amortis sur une durée de vie d'au moins 5 ans pour les ordinateurs et de 3,5 ans pour les smartphones ;
3. Les téléphones double-SIM sont systématiquement préférés à la solution double téléphones pour l'employé-e ;
4. L'achat reconditionné est systématiquement regardé et préféré si possible, ou à défaut l'achat d'appareils porteurs de logos environnementaux (TCO, EPEAT, label Ange bleu, ...) ;
5. Une évaluation carbone est menée pour tout projet numérique (par exemple, la pose de panneaux d'affichage numérique, de l'éclairage connecté, smart city, ...)

Pistes d'action

Lors des prochains exercices, les 2 lignes classées aujourd'hui en défavorables pourraient être classées comme « favorables sous conditions » si la collectivité met en place ou justifie des 5 critères de la méthodologie.

Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la nouvelle obligation réglementaire figurant à l'article 35 de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 obligent les communes et groupements de plus de 50.000 habitants à se doter d'une stratégie numérique responsable à compter du 1er janvier 2025. Le [décret n° 2022-1084 daté du 29 juillet](#) est venu en détailler le contenu notamment :

- Un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné et les actions engagées pour l'atténuer ;
- Les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir.

Précision sur la catégorie « Numérique »

Une ligne de dépense pouvant être rattachée à la catégorie Numérique et classée en « défavorable » est rattachée à la politique publique « Education jeunesse » :

- AP 21 Acquisition de matériel informatique DI : 3 000 000 €

Deux lignes de maintenance de logiciel identifiées comme « neutres » sont également rattachées à la politique publique « Education jeunesse » :

- EPF Maintenance essentielle 113 + globale 125 colleges DF : 2 609 112 €
- AP 21 Déploiement des ENT Logiciels Vie Scolaire (maintenance&abonnemen) DI : 810 000 €

Trois lignes de développement d'infrastructure SI identifiées comme « indéfinies » sont aussi rattachées à la politique publique « Education jeunesse » :

- Raccordement très haut débit des collèges AP 2010 DI : 970 000 €
- AP 21 Déploiement des architectures technique Services : 870 000 €
- AP 21 Infrastructure - Etudes-acquis mat-trx réseau-cablage : 830 000 €

4.5. Résultats « Masse salariale »

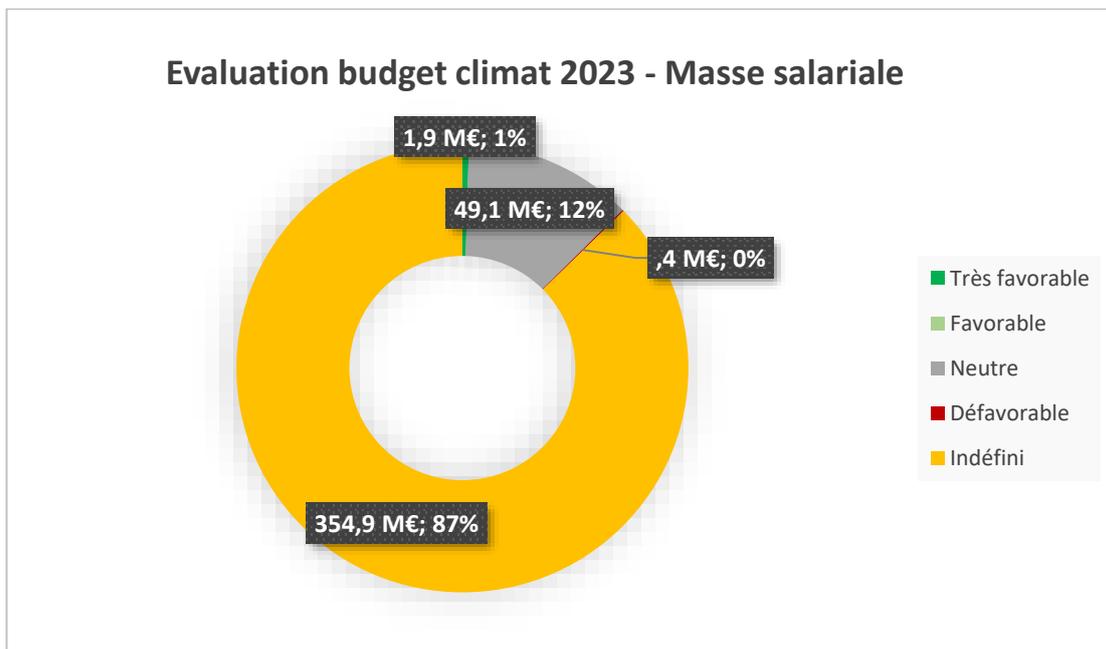


Figure 9 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Masse salariale »

Présentation de la catégorisation

La catégorie « Masse salariale » représente 406 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via les hypothèses structurantes « Dépenses de personnel » et « Formation ».

Toutes les dépenses salariales (rémunérations,...) et de formation des agents de la collectivité ont été classifiées en indéfinies sauf celles ayant un lien direct avec la transition écologique (agents de la Délégation à la Transition Ecologique) et celles, indirectes, liées aux dépenses sociales. Cette méthode de classification suit la méthodologie et la méthodologie utilisée dans le rapport IGF-CGEDD sur le budget vert de l'Etat qui se fonde sur la classification "Cofog" établie par l'Insee.

Ainsi seules les dépenses de personnel et de formation de la DTE sont classées comme très favorables (environ 1,9 millions d'euros).

Deux lignes de dépenses, d'un montant non significatif, ont été classifiées comme défavorables car elles financent principalement des trajets en avion :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DRH	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2010P011O001 - Congés bonifiés EPF-DF (voté 389 958,27)	389 958 €
DRH	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P375O014 - Voyages DEIP EPF FD (voté 5 700,00)	5 700 €

Pistes d'action :

La rémunération des salariés représente presque un quart des dépenses étudiées dans le périmètre du budget climat. L'exercice de classement de ces dépenses peut être affiné lors des prochains exercices sur la base de la mise à jour méthodologique proposée depuis octobre 2022 par I4CE.

En effet, le classement des dépenses salariales n'est pas un exercice facile car même si certains métiers n'ont pas un lien direct avec des actions climat, la collectivité dans son ensemble assure des actions de réduction des émissions de GES qui s'appuie sur de nombreux services ou fonctions du Département. Il apparaît essentiel de valoriser la transversalité de la mise en œuvre des actions climat que ce soit en interne ou même en externe via des achats de prestation ou des délégations de service public.

Dès l'an prochain, il sera donc envisageable d'évaluer les dépenses de personnel au prorata du classement climat des autres dépenses budgétaires pour considérer l'interdépendance des différents métiers.

En outre, la formation représente également un levier essentiel d'accélération de la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans son rapport « La résilience des territoires » publiée en Septembre 2021, le Shift Project recommande par exemple d'investir 1 % par an du budget de fonctionnement de chaque collectivité, sur la durée des mandats actuels, dans la formation, l'expertise et la production de connaissances sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur les territoires.

A cet effet, dès le prochain exercice, il sera possible pour le Département de distinguer les dépenses de formation des autres dépenses de personnel et d'affiner leur classification en discriminant selon les secteurs à enjeux pour le climat (i.e. devant évoluer et pouvant être rattachés à des hypothèses structurantes) où la formation est clé pour réaliser la transition bas-carbone.

4.6. Résultats « Education & Jeunesse »

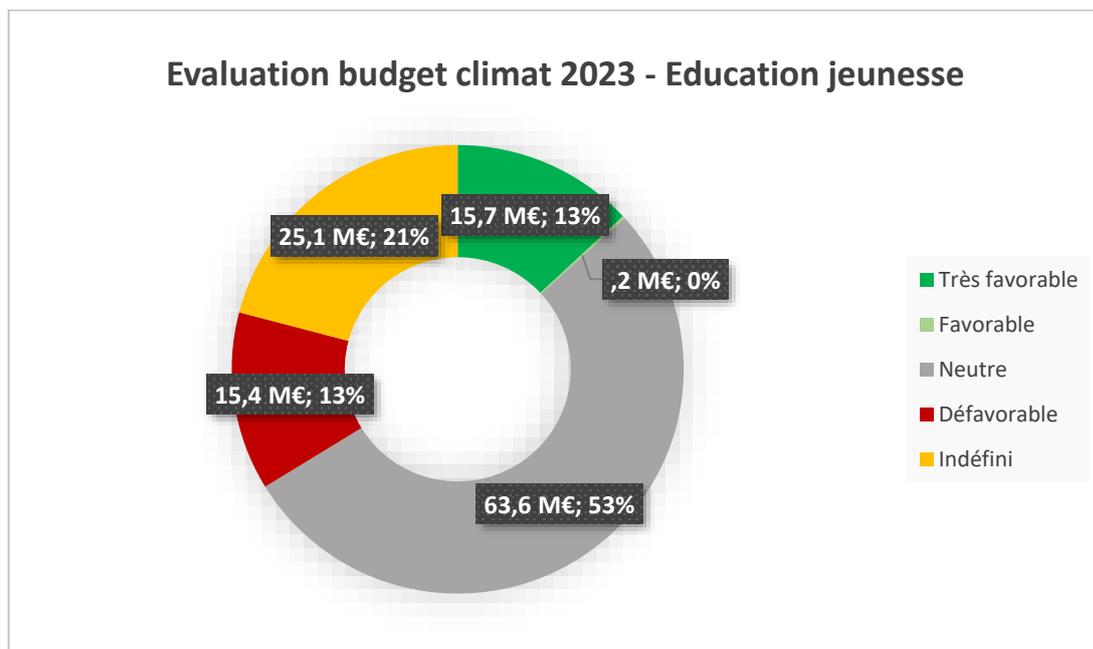


Figure 10 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Education & Jeunesse »



Présentation de la classification

La catégorie « Education & jeunesse » représente 120 millions d'euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à cette catégorie ont été classées à l'aide des hypothèses structurantes bâtiments (notamment pour les collèges), entretien et maintenance, achats d'énergie, alimentation et NTIC et commande publique.

La catégorie « Education et jeunesse » regroupe principalement des lignes budgétaires à destination des collèges, que ce soit pour la construction, la rénovation, l'entretien et la maintenance, ou encore l'achat de matériel. C'est pourquoi cette catégorie présente une hétérogénéité de classification plus importante avec, outre les 21% de dépenses « indéfinies », 53% des montants classés « neutres », 13% « défavorables » et 13% « très favorables ».

Pour les dépenses « neutres », il s'agit principalement de dépenses dédiées à la construction de bâtiments aux normes en vigueur, à leur entretien et maintenance, ainsi que de la participation du Département aux dépenses alimentaires.

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée neutre sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O350 - AP 17 Bobigny reconstruction hors site Pierre Semard DI (voté 7 000 000,00)	7 000 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O352 - AP 17 La Courneuve Collège expérimental DI (voté 7 000 000,00)	7 000 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	4 062 323 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P037O001 - dot.provisionnelle QF -EPF DF (voté 5 200 000,00)	5 200 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O356 - AP 17 Ile Saint-Denis Sysley DI (voté 4 220 000,00)	4 220 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P046O005 - Prestation Chèque Rentrée scolaire EPF DF (voté 3 150 000,00)	3 150 000 €



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O361 - AP 17 Curie Les Lilas DI (voté 3 050 000,00)	2 592 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O362 - AP17 Sellier Bondy DI (voté 3 000 000,00)	2 550 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P494O127 - EPF Maintenance essentielle 113 + globale 125 collèges DF (voté 2 609 112,00)	2 609 112 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O358 - AP 17 Montreuil Tillemont DI (voté 2 530 000,00)	2 150 500 €

Trois postes de dépenses expliquent les 12% considérés comme « défavorables » : l'achat de gaz pour le chauffage des collèges (76% des dépenses défavorables de cette catégorie) ; les achats numériques ne répondant pas aux 5 critères proposés par la méthodologie I4CE (19%) et les dépenses alimentaires liées à des viandes de ruminants (5%).

Les trois lignes avec des montants classés « défavorables » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Défavorable
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	11 680 748 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	749 967 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P494O140 - AP 21 Acquisition de matériel informatique DI (voté 3 000 000,00)	3 000 000 €

Quant aux 12% de dépenses « très favorables » aux objectifs climatiques, il s'agit principalement de la consommation d'énergie issues de sources renouvelables ainsi que des contrats de performance énergétiques pour les collèges (67%), de la part des dépenses alimentaires pour des repas végétariens (9%). La part restante s'explique surtout par les 15% considérés comme « très favorables » pour les rénovations globales des bâtiments de cette catégorie et par l'achat de véhicules émettant moins de 55gCO₂/km.

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée « très favorable » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	9 556 976 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	1 437 437 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O361 - AP 17 Curie Les Lilas DI (voté 3 050 000,00)	457 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O362 - AP17 Sellier Bondy DI (voté 3 000 000,00)	450 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O358 - AP 17 Montreuil Tillemont DI (voté 2 530 000,00)	379 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O355 - AP 17 Epinay Galois Renvation-Extension DI (voté 2 000 000,00)	300 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O408 - AP 22 Gros Entretien Réparations GER DI (voté 1 942 022,78)	291 303 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O427 - AP 22 rénovation Rousseau Le Pré St Gervais DI (voté 1 900 000,00)	285 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O406 - AP 19 Lavoisier Pantin Rénovation du collège DI (voté 1 500 000,00)	225 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O404 - AP 21 GER Gros entretien modernisation DI (voté 1 500 000,00)	225 000 €

Pistes d'action

Les pistes d'actions pour cette catégorie rejoignent celles proposées pour la catégorie « Gestion bâtementaire et construction » et pour la catégorie « Numérique ». En effet, les dépenses classées comme « défavorables » sont principalement liées à l'achat d'énergie carbonée (gaz et fuel) et d'équipement numérique ne respectant pas tous les critères du numérique durable proposés par I4CE.

A ces deux postes, s'ajoute la part des dépenses alimentaires destinée à l'achat de viandes de ruminant. Afin que les dépenses alimentaires soient davantage alignées avec les objectifs de neutralité carbone, la recommandation est donc de développer et privilégier les offres de repas végétariens comme le prévoit l'article 252 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 à savoir 1 menu intégralement végétarien / semaine et l'expérimentation d'un menu végétarien

optionnel par jour). Un marché est actuellement en cours par le Conseil Départemental pour faire évoluer sa politique d'alimentation dans les établissements scolaires.

4.7. Résultats « Espaces verts »

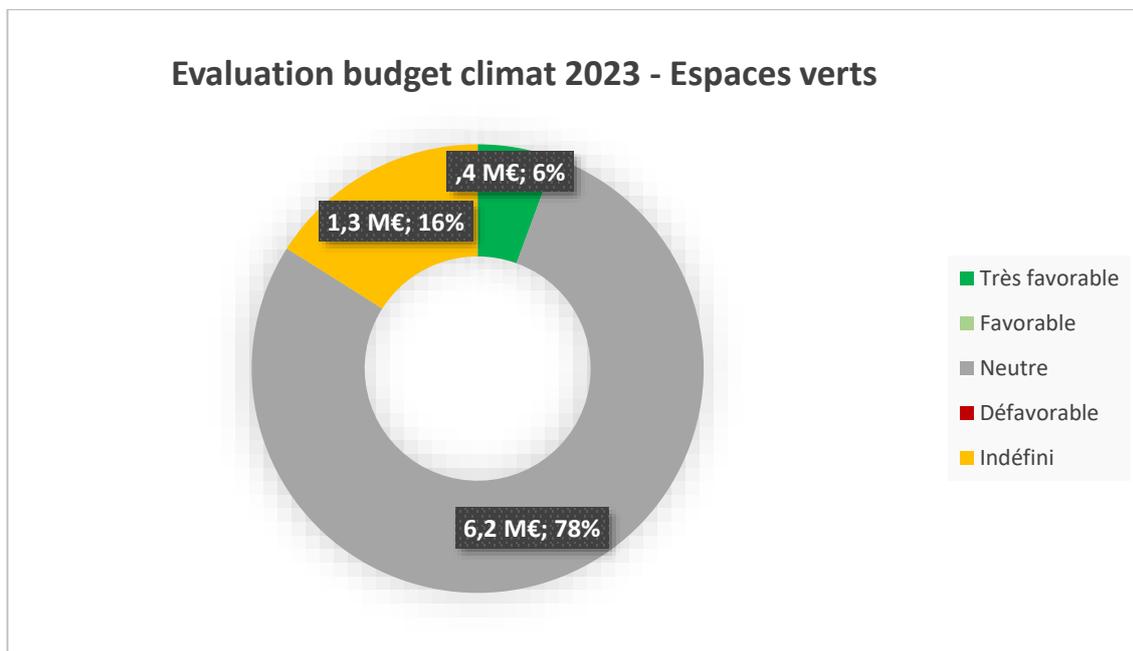


Figure 11 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Espaces verts »

Présentation de la classification

La catégorie « Espaces verts » représente 7,9 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via les hypothèses structurantes « Espaces verts ».

Au total, 10 lignes de dépenses ont été classées partiellement ou totalement comme « très favorables » lorsque ces dépenses étaient directement rattachables au développement ou à l'entretien de zones arborisées car celles-ci représentent un potentiel de séquestration carbone via la photosynthèse (environ 6 kg de carbone/m²). Toutefois, le reste des dépenses de développement ou d'entretien d'espaces verts sans spécificités « arbres » a été classé en « neutre » car les flux de séquestration des espaces végétaux urbains comme les jardins et les pelouses sont négligeables (CGDD, 2019).



Direction	Section	Opération	Part Très favorable	Part Neutre
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O040 - Entretien de parcs- Georges Valbon EPF (voté 1 942 594,00)	97 130 €	1 845 464 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O053 - Entretien de parcs-PARCS URBAINS EPF (voté 1 346 000,00)	67 300 €	1 278 700 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O046 - Entretien de parcs- SAUSSET EPF (voté 961 000,00)	48 050 €	912 950 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P562O009 - EPF Arbres d'alignement DF (voté 802 000,00)	40 100 €	761 900 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O036 - Entretien des parcs-DIR EPF (voté 376 040,00)	18 802 €	357 238 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P511O001 - Moyens pour Crèches ESEX EPF DF (voté 367 000,00)	18 350 €	348 650 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O148 - Entretien du Parc Poudrerie EPF DF (voté 307 000,00)	15 350 €	291 650 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P147O018 - PRESTATIONS/SEAN EPF (voté 292 970,00)	29 297 €	263 673 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O027 - Entretien des parcs-SAAT EPF (voté 161 205,00)	8 060 €	153 145€
DNPB	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P038O001 - Canopée - Plantation d'arbres sur routes départementales DI (voté 100 000,00)	100 000 €	-

Les dépenses d'assistance au public et de subventions ont été classées en indéfinies pour l'exercice 2023 (environ 1,2 millions d'euros). Celles-ci pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie lors des prochains exercices.

Pistes d'action

Ce classement des zones arborisées en « très favorable » vise à encourager le Département dans ses efforts de protection et de développement de celles-ci.

Si d'un point de vue atténuation du changement climatique, les parcs et jardins jouent un rôle négligeable, ils revêtent une importance forte en termes d'adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur diminuant les phénomènes d'îlots de chaleur urbain). L'intégration du volet adaptation de la

méthodologie du budget climat aux prochains exercices pourrait permettre de rendre compte de ces bénéfices.

4.8. Résultats « Sport & Culture »

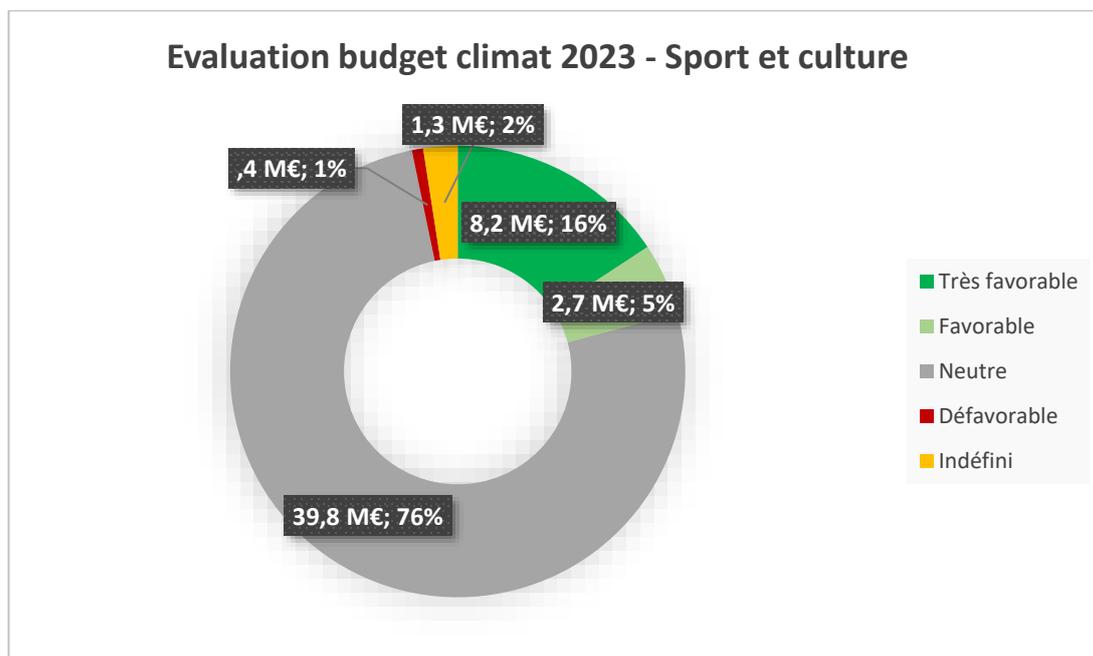


Figure 12 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Sport & Culture »

Présentation de la classification

La catégorie « Sport & Culture » représente 52 millions d'euros de dépenses.

La classification de ces dépenses repose sur l'utilisation de plusieurs hypothèses structurantes : bâtiment, entretien et maintenance et versement de subventions.

76% des dépenses de la catégorie « Sport et culture » sont classés « neutres ». Cette proportion est cohérente avec les règles de classification de la méthodologie I4CE : à défaut d'un rattachement clair à l'une des hypothèses structurantes (par exemple de construction, rénovation, déplacements), les dépenses culturelles et sportives sont considérées comme « neutres » au regard des objectifs climatiques.



Les 10 principales lignes de dépense pour lesquelles une partie a été classé « neutre » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DJOP	INVESTISSEMENT	BCI2023-2016P001004 - Soutien aux JO 2024 actions investissement (voté 13 479 375,00)	2 695 875 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P9700005 - Partenariats sportifs EPF DF (voté 7 124 000,00)	7 124 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P0090007 - Réfection flèche de la basilique St Denis EPI DI (voté 3 500 000,00)	3 500 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0150001 - Scène nationale (MC 93) EPF DF (voté 2 854 639,00)	2 854 639 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0320001 - Festivals SPV EPF DF (voté 1 731 850,00)	1 731 850 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0150002 - Centres dramatiques nationaux EPF DF (voté 1 660 000,00)	1 660 000 €
DJOP	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2016P0010002 - JOP - Animation du projet Paris 2024 (voté 1 370 000,00)	959 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0160014 - partenaires ressources EPF DF (voté 1 370 000,00)	1 370 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0290001 - Soutien aux partenaires d'EAC EPF DF (voté 1 321 300,00)	1 321 300 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0290002 - Plan Culture et Art au collège EPF DF (voté 1 283 200,00)	1 283 200 €

Les dépenses considérées comme « très favorables » représentent 16% du budget « Sport et culture », et les dépenses « favorables » 5%. La participation au volet bâtementaire des Jeux Olympiques 2024, dont 60% a été considérée comme répondant à des normes supérieures à la réglementation en vigueur, compte pour 98% des dépenses très favorables.

A noter : Le choix de classer une partie de ces dépenses en très favorable plutôt que favorable a été fait par le Département au titre des exigences environnementales prises en compte dans le projet. La méthodologie I4CE précise cependant que les dépenses de construction excédant la norme en vigueur devraient être classées en favorables.



Les 2% restants sont constitués de la part « très favorable » (15%) des rénovations globales.

Les lignes avec une part classée « très favorables » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DJOP	INVESTISSEMENT	BCI2023-2016P001O04 - Soutien aux JO 2024 actions investissement (voté 13 479 375,00)	8 087 625 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P058O003 - Cirque Fratellini DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P058O005 - ENACR DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2014P007O038 - Subv invest AP17 Plan Piscines CP 2020 Pantin Piscine Leclerc (voté 210 000,00)	31 500 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2014P007O034 - P17 Plan Piscines Départ. Rénovation - Centre nautique Bobigny (voté 105 000,00)	15 750 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2022P009O001 - AP 2023 L'abominable DI (voté 100 000,00)	15 000 €

Pour 2% des dépenses, des données extracomptables sont manquantes afin de pouvoir préciser la classification.

Pour finir, la part de dépenses défavorable est expliquée par la ligne de dépense « Animation projet Paris 2024 », pour lequel nous manquons des éléments explicatifs nécessaires.

Pistes d'action

Sur le plan méthodologique, il sera important pour le prochain budget climat d'apporter davantage d'informations extra-comptables lorsqu'elles sont disponibles, pour les dépenses classées « indéfinies » mais aussi pour une partie des dépenses considérées comme « neutres ». Pour ces dernières, cela concerne notamment les dépenses en dotations et subventions, afin de s'assurer qu'elles sont bien neutres, c'est-à-dire vérifier si elles peuvent – en totalité ou en partie – être rattachée à une hypothèse structurante. La justification de certaines dépenses en particulier en matière pour des dépenses de construction excèdent les normes en vigueur pourrait être renforcée et étayée.



4.9. Résultats « Social »

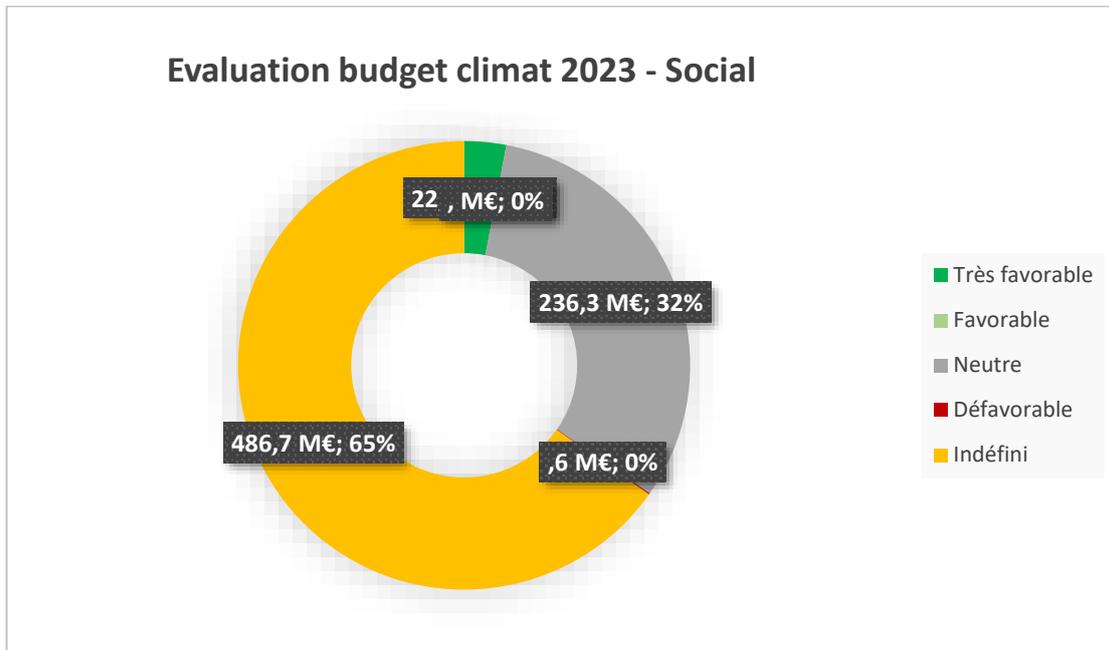


Figure 13 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Social »

La catégorie « Social » représente 746 millions d'euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à la mobilité ont été classées via les hypothèses structurantes (grilles d'analyse) de dépenses sociales pour environ 72%, de dépenses de personnel pour 16%, de NTIC pour 8%, de transport pour environ 3%, de bâtiments et de subventions pour moins de 1%.

Plus de 65% des dépenses ont été classées en indéfinies par le Département car elles correspondent principalement à des dotations à des structures tiers ou à des dépenses sociales dont l'impact souhaite être approfondi lors de prochains exercices par les directions.

Les 10 lignes de dépenses les plus importantes classées « indéfinies » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Indéfini
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O006 - IODAS Hébgf foyers de vie FAM hors Belgique / PH EPF DF (voté 72 900 000,00)	72 900 000 €

Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct



DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P976O073 - IODAS APA DOM TGTT (voté 61 200 000,00)	61 200 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2005P001O009 - IODAS Prestation de Compensation du Handicap PCH / EPF DF (voté 61 008 000,00)	61 008 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P976O052 - IODAS APA DOM Chaîne Hopayra (voté 37 260 000,00)	37 260 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O069 - CDEF Maisons d'Enfants à Caractère Social EPF DF (voté 35 978 000,00)	35 978 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2005P001O057 - IODAS PCH PRESTATAIRE TGTT (voté 28 460 000,00)	28 460 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O064 - Maison d'Enfants à Caractère Social 93 EPF DF (voté 21 055 904,00)	21 055 904 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O045 - IODAS Hébgf foyers en belgique/ PH EPF DF (voté 20 200 000,00)	20 200 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O065 - Maison d'Enfants à Caractère Social Hors 93 EPF DF (voté 19 650 000,00)	19 650 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P923O003 - Placement familial spécialisé 93 EPF DF (voté 15 967 650,00)	15 967 650 €

Près d'un tiers des dépenses ont été classées en neutres par le Département car elles correspondent principalement du financement de l'action sociale.

Les 10 lignes de dépenses les plus importantes classées « neutres » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O063 - Mineurs Non Accompagnés 93 EPF DF (voté 37 460 680,00)	37 460 680 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P811O034 - IODAS Hébergement en EHPAD EPF DF (voté 34 500 000,00)	34 500 000 €
DEIAT	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P023O011 - AGENCES LOCALES D'INSERTION EPF DF (voté 17 250 000,00)	17 250 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O001 - IODAS Foyers d'hébgf pour TH / PH EPF DF (voté 15 110 000,00)	15 110 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O040 - FORFAIT DEPENDANCE EPF DF (voté 15 100 000,00)	15 100 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P924O003 - Financement de la prévention spécialisée EPF DF (voté 14 000 000,00)	14 000 000 €



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O005 - IODAS Hébgst en EHPAD, Cures, FL et frais de repas/ PH EPF DF (voté 10 360 000,00)	10 360 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O006 - ADPA versée aux bénéficiaires en Etabl sur chaînes EPF DF (voté 9 600 000,00)	9 600 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P762O001 - IODAS Allocations compensatrices / PH EPF DF (voté 8 650 000,00)	8 650 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O009 - IODAS Paiement ADPA Etablissement sur Facture EPF DF (voté 4 800 000,00)	4 800 000 €

Environ 3% des dépenses (22 millions d'euros) ont été classées en « très favorables » par le Département car elles financent des aides aux transports en communes ou des rénovations thermiques de bâtiments. Toutefois, la plupart de ces lignes de dépenses comportent également soit une part neutre (part de la rénovation globale non attribuable à de la rénovation thermique) soit une part défavorable (financement de transports aux énergies fossiles).

Les 12 lignes de dépenses concernées sont :

Direction	Section	Opération	Part Très favorable	Part Neutre	Part Défavorable
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P815O012 - DEPENSE FORFAIT AMETHYSTE (voté 20 800 000,00)	20 800 000 €	-	-
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P071O184 - AP 22 Rénovation EPHAD Lumière d'automne (voté 1 000 000,00)	150 000 €	850 000 €	-
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P931O017 - Déplacement Bénéficiaires ASE et Agents EPF DF (voté 750 000,00)	525 000 €	-	225 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P931O020 - Accompagnement Bénéficiaires ASE EPF DF (voté 600 000,00)	300 000 €	-	300 000 €
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2019P011O007 - AP 20 Aménagement de Tiers	90 000 €	510 000 €	-



Budget climat 2023 - Rapport d'analyse rédigé par EcoAct

		lieux autonomie (voté 600 000,00)			
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P078O058 - Réhabilitat° Foyer d'hébergement APFA EPI DI (voté 500 000,00)	75 000 €	425 000 €	-
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P078O069 - Rénovation locaux et équipement Foyer de jour CAJ AFDAEIM EPI DI (voté 200 000,00)	30 000 €	170 000 €	-
DPAS	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P050O006 - Projet SLIME EPF DF (voté 153 000,00)	153 000 €	-	-
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P815O025 - Améthyste + EPF/DF (voté 130 000,00)	130 000 €	-	-
DPAS	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P074O018 - Renov Habitat (delib 17-12-15) AP 15 DI (voté 69 348,55)	69 349 €	-	-
DPAS	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P074O019 - Renov Habitat AP 16 DI (voté 52 250,47)	51 728 €	523 €	-

Selon la méthodologie I4CE, les dépenses sociales sont par nature neutres d'un point de vue atténuation du changement climatique. Toutefois, celles qui peuvent être rattachées à des hypothèses structurantes peuvent être classifiées selon les grilles d'analyse. Le Département a commencé la réalisation de ces analyses comme l'exprime le classement de certaines lignes en « très favorable » ou en « défavorable ». Les prochains exercices pourront être une opportunité d'affiner ces classifications, notamment en allant plus loin dans la compréhension de l'usage des dotations à des établissements tiers.

5. Conclusion et prochaines étapes

L'évaluation pour le budget 2023 permet de souligner les résultats suivants :

- Près de 60% des dépenses sont classées en indéfinies (près d'un milliard d'euros). C'est un résultat inhérent à tout premier exercice de réalisation d'évaluation climat du budget. Ce sont les lignes soit faisant l'objet d'un besoin d'approfondissement méthodologique pour permettre leur classification, soit nécessitant des analyses extracomptables complémentaires pour permettre leur classification selon la méthodologie I4CE.
- 28% des dépenses étudiées sont considérées comme neutres (un peu moins de 500 millions d'euros). Ce résultat s'explique en majeure partie en raison des compétences du Département en matière d'action sociale mais également de dépenses courantes qui subsisteront dans un monde neutre en carbone (ex : construction respectant les normes en vigueur, entretien et maintenance des bâtiments et des routes existantes...) ;
- 12% des dépenses (plus de 200 millions d'euros) sont très favorables ou favorables à la transition climatique ce qui illustre bien les actions du Conseil Départemental pour répondre à l'urgence climatique en particulier en matière de développement des transports collectifs, d'aménagement d'espaces verts et de rénovation des bâtiments ;
- Enfin, 27 millions de dépenses sont considérées comme défavorables (soit à peine 2% du budget global) principalement liées à la consommation d'énergies fossiles dans les bâtiments, et à la distribution de repas à base de viande de ruminant. Ces postes de dépenses concernés devront progressivement être transformés pour réduire leur impact climat au maximum.

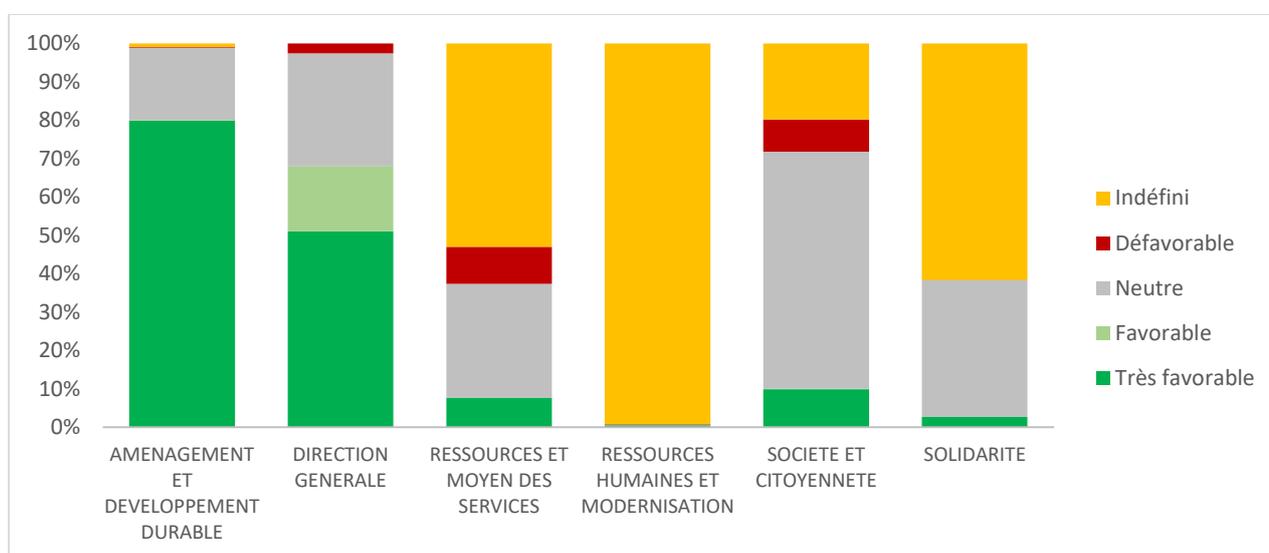
L'analyse des résultats par nature de dépenses permet de montrer **plus d'un tiers des dépenses d'investissement du Département sont favorables à l'objectif de neutralité carbone**. A l'inverse, la plupart des dépenses défavorables concernent des dépenses de fonctionnement liées en majorité à la consommation d'énergies fossiles.

Une analyse plus fine par catégorie permet d'identifier un certain nombre de pistes d'actions destinées à alimenter les discussions budgétaires et les arbitrages de manière à renforcer encore les politiques de contribution à l'objectif de neutralité carbone, à améliorer l'évaluation climatique des dépenses et à réduire la part de dépenses défavorables.



Cet exercice 2023 permet également de dresser plusieurs **perspectives d'amélioration** en vue de l'examen du budget 2024 dont l'évaluation climatique pourra se faire en amont des discussions budgétaires.

Tout d'abord, la ventilation des classifications par pôle (en %) permet d'identifier **les politiques publiques qui pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie lors du prochain exercice** afin de faire du budget climat un véritable outil d'aide à la décision intégré au processus d'évaluation budgétaire.



Ainsi, les pôles « Ressources et moyen des services » et « Solidarité » pourront faire l'objet de revues plus détaillées de leurs dépenses afin de réduire les lignes classées en « indéfinies » lors ce premier exercice. Ces approfondissements peuvent être une vraie opportunité pour le Département d'engager des discussions entre services mais aussi avec des parties prenantes, externes à la collectivité, bénéficiaires de ces dépenses pour connaître leurs usages réels.

Dans cet exercice d'approfondissement, nous recommandons également **d'intégrer les nouveaux critères de qualification de la méthodologie d'I4CE publiée en 2022** qui permet de compléter certaines hypothèses structurantes et d'apporter des référentiels de classification complémentaires par exemple en matière de formation professionnelle.

De même, un **élargissement du périmètre de l'évaluation environnementale du budget du Département en termes d'axes d'analyse** pour intégrer des évaluations sous le prisme de **l'adaptation au changement climatique** et de la **biodiversité** (suite à la publication prochainement de la méthodologie par la CDC Biodiversité) permettrait de

compléter l'analyse. Nous recommandons ainsi d'entamer ce travail dès que possible de manière à disposer de résultats probants lors du budget 2024.

Une réflexion pourrait également être menée pour élargir le périmètre du budget pour inclure le budget de la DEA, des autres directions et diminuer le seuil par exemple à 50 000€.

Enfin, le prochain exercice d'évaluation budget climat doit permettre au Département d'intégrer pleinement cet outil dans son processus budgétaire pour installer un dialogue transverse entre les services ou les élus et assurer la cohérence transverse de la mise en œuvre des politiques climatiques du Département.

Pour faciliter les analyses et les classifications par les différents services, il est **recommandé d'outiller au maximum les saisies des ventilations ainsi que de leurs justifications** (hypothèses structurantes utilisées et explications de la ligne de dépense) **pour faciliter la consolidation**. En l'état la saisie de la classification sur le système d'information décisionnel (SID) ne permet pas d'intégrer d'éléments qualitatifs comme les hypothèses structurantes ou les justifications complexifiant la consolidation et les analyses par la DTE et la DIRFI.

Aussi, l'utilisation d'un outil ad-hoc partagé et adapté aux besoins du Département permettrait une réalisation automatisée de la préanalyse par nature et par fonction de l'ensemble des lignes budgétaires et un suivi dans le temps des saisies pour les lignes « déjà classées ». Cela permettrait ainsi de concentrer le temps et l'analyse des services sur les lignes à enjeux, la réalisation d'évaluation extracomptable et des propositions d'actions.

A propos d'EcoAct

EcoAct, faisant partie d'Atos, est une société internationale de conseil et de développement de projets qui accompagne les entreprises, les institutions et les territoires dans l'atteinte de leurs ambitions climatiques.

Nous intervenons en tant que facilitateur pour intégrer les défis complexes liés à la transition et pour guider les dirigeants et leurs équipes dans l'élaboration de solutions sur-mesure pour un monde bas-carbone.

EcoAct France

+33 (0)1 83 64 08 70
contact@eco-act.com

EcoAct USA

+1 917 744 9660
usaoffice@eco-act.com

EcoAct Turkey

+90 (0) 312 437 0592
turkeyoffice@eco-act.com

EcoAct UK

+44 (0) 203 589 9444
ukoffice@eco-act.com

EcoAct Spain

+34 935 851 122
contacta@eco-act.com

EcoAct Kenya

+254 708 066 725
info@climatepal.com